

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10 MARS 2025 

ID : 085-200061265-20250306-2025_2_01-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Etabli en application des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

SLOW

SOMMAIRE

1.Le cadre juridique.....	3
2. Les orientations budgétaires 2025.....	4
Contexte	4
Le budget Principal.....	6
Section de fonctionnement.....	6
Section d'investissement.....	11
Budget annexe EHPAD La Chaize Giraud.....	12
Section de fonctionnement	12
Section d'investissement	13
Budget annexe Résidence Autonomie	14
Section de fonctionnement	15
Section d'investissement	17
Budget annexe Résidence Autonomie.....	18
Section de fonctionnement	18
3. Structure de la dette des Budgets Annexes.....	20
4. Consolidation des Budgets 2025	20
5. Le Personnel.....	21
5.1. Les effectifs.....	21
5.2. Les rémunérations.....	23
5.3. Les avantages en nature et le temps de travail	23

1- Cadre juridique

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe a profondément remanié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires. Ce nouvel article prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport établi par l'autorité territoriale.

L'article L.2312-1 précise ainsi :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Ces dispositions sont applicables aux EPCI de plus de 10 000 habitants et aux CIAS en tant qu'établissement public administratif.

2- Orientations budgétaires 2025

Contexte

Créé en 2015, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est destiné à mettre en œuvre les actions sociales d'intérêt communautaire, regroupant :

- L'EHPAD à la Chaize Giraud,
- La Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Le bail à construction du Centre d'Hébergement Temporaire (CHT) est arrivé à terme le 31 août 2024, le Centre Hospitalier Vendée Loire Océan (CHLVO) a donc recouvré la pleine propriété de l'emprise foncière et de l'ensemble immobilier à compter de cette date. Le budget annexe CHT a donc été clos au 31/12/2024.

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des trois budgets annexes suivants :

- « EHPAD HARMONIE « CHAIZE GIRAUD » Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- « RESIDENCE PRIMEVERES » à Saint Maixent Sur Vie
- « SAAD » à Saint Maixent Sur Vie

Le Conseil Communautaire lors de sa séance 05 décembre 2024, a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire par les actions suivantes :

- Enfance :

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
- Gestion de la compétence extra-scolaire et des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
- Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et vacances scolaires, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles,
- Participation financière aux fournitures scolaires des collégiens.

- Petite Enfance :

- Évaluation et Recensement des Besoins
 - Réaliser des études régulières sur l'offre et les besoins en modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.
 - Identifier les lacunes de l'offre actuelle et déterminer les priorités en matière de création de nouvelles places d'accueil
- Information et Accompagnement des Familles
 - Gérer le relais petite enfance, qui fournira des informations complètes et actualisées aux familles concernant les modes d'accueil disponibles.
 - Promouvoir la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent, offrant un espace d'écoute, d'échanges et de soutien pour les parents.
 - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les différents modes d'accueil et les droits des familles.

- Planification Stratégique et Développement
 - Élaborer un schéma pluriannuel de développement des services de petite enfance, fixant des objectifs clairs et mesurables pour l'augmentation des places en crèche sur le territoire.
 - Mettre en place un suivi régulier de l'évolution démographique et des besoins émergents des familles pour adapter l'offre d'accueil.
 - Assurance de la Qualité de l'Accueil
 - Mettre en œuvre des démarches qualité respectant la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
 - Offrir des formations continues aux professionnels de la petite enfance sur les meilleures pratiques et les nouvelles approches pédagogiques.
 - Organiser des événements et des activités destinées aux enfants, favorisant leur développement et leur bien-être.
 - Gestion et Coordination des Structures d'Accueil
 - Assurer la gestion harmonisée des différentes structures d'accueil : la crèche de Saint Hilaire de Riez, la petite crèche de Brétignolles sur Mer, et la micro-crèche de Coëx.
 - Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles.
 - Créer des partenariats avec des acteurs locaux, notamment les services de protection maternelle et infantile, les associations et les établissements scolaires, pour un accompagnement global des familles.
- Seniors :
- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
 - L'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Croix de Vie,
 - La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud,
 - La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint Maixent sur Vie,
 - La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.
- Santé et Handicap :
- Politique de lutte contre la désertification médicale,
 - Soutien aux actions de santé publique,
 - Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.
- Logement social :
- Animation de la CIL,
 - Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
 - Participation au fonds solidarité logement.
- Solidarités :
- Lutte contre la précarité,
 - Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : étude des dispositifs pouvant être mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services,
 - Coordination des dispositifs d'aide alimentaire : coordination de la Banque Alimentaire et étude pour la mise en place d'outils de solidarité alimentaire,
 - Participation aux dispositifs entrant dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire (fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, banque alimentaire, etc.).

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10 MARS 2025

SLOW

ID : 085-200061265-20250306-2025_2_01-DE

✓ Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le projet de budget 2025 s'établit à 6 734 456.93 € en section de fonctionnement et à 311 570.91 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2024	BS+DM 2024	TOTAL BUDGET 2024	DOB 2025	Recettes	BP 2024	BS+DM 2024	TOTAL BUDGET 2024	DOB 2025
Chap. 011 - charges à caractère général	1 618 609,90 €	8 450,00 €	1 627 059,90 €	1 657 112,50 €	Chap. 70 - Produits des services	1 102 085,00 €	65 334,00 €	1 167 419,00 €	1 231 009,00 €
→ Crèches	325 306,00 €	0,00 €	325 306,00 €	341 845,00 €	→ Crèches	603 000,00 €	69 334,00 €	672 334,00 €	682 269,00 €
→ Relais Petite Enfance	19 675,00 €		19 675,00 €	19 250,00 €					
→ Lieu Accueil Enfants Parents	1 380,00 €		1 380,00 €	1 280,00 €					
→ accueils de loisirs	830 129,90 €	156 302,00 €	986 431,90 €	979 470,00 €	→ Accueils de loisirs	490 700,00 €		490 700,00 €	514 600,00 €
→ Contrat Territoire Globale (CTG)	32 730,00 €	-12 500,00 €	20 230,00 €	23 760,00 €	→ refact Mairie Brem ALSH	4 000,00 €		4 000,00 €	5 000,00 €
→ Contrat Local de Santé (CLS)	61 900,00 €	-30 000,00 €	31 900,00 €	28 200,00 €					
→ Projet social				3 550,00 €					
→ Animations séniors	14 409,00 €	-2 500,00 €	11 909,00 €	17 352,00 €	→ Animations séniors	385,00 €		385,00 €	640,00 €
→ aide alimentaire	16 580,00 €		16 580,00 €	15 350,00 €					
→ Epicerie solidaire				43 897,50 €					
→ Logement social	0,00 €	5 948,00 €	5 948,00 €	3 870,00 €					
→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées	105 000,00 €	-79 800,00 €	25 200,00 €	0,00 €	→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
→ gestion du CIAS	119 500,00 €	-29 000,00 €	90 500,00 €	89 118,00 €	→ Convention ADAMAD				28 500,00 €
→ Fournitures scolaires collégiens	92 000,00 €		92 000,00 €	90 160,00 €					
Chap. 012 - charges de personnel	3 893 995,00 €	44 000,00 €	3 937 995,00 €	3 938 689,00 €	Chap. 74 - Dotations et participations	686 147,00 €	8 720,00 €	694 867,00 €	648 954,00 €
→ Crèches	1 544 380,00 €		1 544 380,00 €	1 390 353,00 €	→ Crèches	144 900,00 €		144 900,00 €	144 922,00 €
→ Relais Petite Enfance	221 335,00 €		221 335,00 €	148 935,00 €	→ Relais Petite Enfance	77 500,00 €		77 500,00 €	72 100,00 €
→ Lieu Accueil Enfants Parents	37 725,00 €		37 725,00 €	55 729,00 €	→ Lieu Accueil Enfants Parents	28 870,00 €		28 870,00 €	32 156,00 €
→ Coordinatrice Petite enfance				127 784,00 €					
→ accueils de loisirs	1 292 510,00 €	10 000,00 €	1 302 510,00 €	1 294 507,00 €	→ accueils de loisirs	245 760,00 €	5 720,00 €	251 480,00 €	266 950,00 €
→ CTG				117 769,00 €	→ CTG	58 000,00 €	3 000,00 €	61 000,00 €	50 400,00 €
→ CLS	56 620,00 €		56 620,00 €	83 305,00 €	→ CLS	119 713,00 €		119 713,00 €	40 000,00 €
→ Animations séniors				51 364,00 €	→ conférence des financeurs / CARSAT	11 404,00 €	0,00 €	11 404,00 €	10 026,00 €
→ Aide alimentaire	47 075,00 €		47 075,00 €	11 931,00 €					
→ Epicerie solidaire				45 743,00 €	→ Epicerie solidaire				32 400,00 €
→ Logement social	46 575,00 €		46 575,00 €	24 256,00 €					
→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées	23 185,00 €		23 185,00 €	48 663,00 €					
→ gestion du CIAS	624 590,00 €	34 000,00 €	658 590,00 €	538 350,00 €					
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	1 131 114,87 €	43 486,00 €	1 174 600,87 €	1 061 069,43 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	4 771 450,00 €	0,00 €	4 771 450,00 €	4 390 220,20 €
→ budgets CHT et EHPAD	326 835,64 €	0,00 €	326 835,64 €	302 870,59 €	→ CIAS	10,00 €	0,00 €	10,00 €	5,00 €
→ Budgets PUV et SAAD	387 976,23 €	12 800,00 €	400 776,23 €	277 073,84 €	→ Subv. Agglo	4 771 440,00 €		4 771 440,00 €	4 390 215,20 €
→ accueils de loisirs	345 935,00 €	4 945,00 €	350 880,00 €	362 270,00 €					
→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées		23 741,00 €	23 741,00 €	60 000,00 €					
→ Epicerie solidaire				350,00 €					
→ Subvention	61 658,00 €	0,00 €	61 658,00 €	53 000,00 €					
→ Crèches	0,00 €		0,00 €	0,00 €					
→ CIAS	8 710,00 €	2 000,00 €	10 710,00 €	5 505,00 €					
Chap. 66 - charges financières	17 150,00 €	-3 000,00 €	14 150,00 €	13 000,00 €					
→ CIAS	17 150,00 €	-3 000,00 €	14 150,00 €	13 000,00 €					
Chap. 67 - charges exceptionnelles	10 500,00 €	-5 000,00 €	5 500,00 €	18 000,00 €	Chap. 013 - Atténuation de charges	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	107 817,00 €
→ CLS	0,00 €		0,00 €	12 000,00 €	→ Crèches	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	
→ Crèches	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	→ accueils de loisirs	22 000,00 €		22 000,00 €	
→ LAEP	0,00 €		0,00 €	0,00 €	→ CIAS				107 817,00 €
→ accueils de loisirs	500,00 €		500,00 €	1 000,00 €					
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	1 284,00 €	11 284,00 €	10 000,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
→ CET	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €					
→ Provision pour créances		1 284,00 €	1 284,00 €						
Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	2 570,00 €	7 330,00 €	9 900,00 €	36 586,00 €	Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	5 700,00 €	0,00 €	5 700,00 €	6 050,00 €
→ ALSH	2 570,00 €	7 330,00 €	9 900,00 €	2 305,00 €		5 700,00 €		5 700,00 €	6 050,00 €
→ Crèches				4 725,00 €					
→ RPE				385,00 €					
→ CIAS				29 171,00 €					
Chap. 023 - virement à la section d'investissement	63 640,01 €	-22 496,00 €	41 144,01 €	0,00 €					
Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté			0,00 €		Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté	130 197,78 €		130 197,78 €	350 406,73 €
Total	6 747 579,78 €	74 054,00 €	6 821 633,78 €	6 734 456,93 €	Total	6 747 579,78 €	74 054,00 €	6 821 633,78 €	6 734 456,93 €

□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général : 1 657 112,50 € (+38 502,60 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais de fonctionnement :

- des crèches : 341 845 €
- des accueils de loisirs : 979 470 €
- des relais petite enfance : 19 260 €
- du lieu accueil enfants parents : 1 280 €
- des fournitures scolaires aux collégiens : 90 160 €
- le logement social : 3 870 €
- l'aide alimentaire : 15 350 €
- l'épicerie solidaire : 43897.50 €
- des animations en faveur des Séniors : 17 352 €
- des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 28 200 €
- des actions du Contrat Territoire Globale (CTG) : 23 760 €
- le projet social : 3 550 €
- de la gestion du CIAS : 89 118 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité) ;

La variation s'explique notamment par :

- La mise en œuvre de l'épicerie sociale : +44 k€
- Une optimisation des coûts des charges courantes :
 - o L'aide alimentaire : -2 k€
 - o Le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : -105 k€ (transféré au chapitre 65)
 - o La communication, la téléphonie, les réceptions, les assurances, les formations du personnel : -30 k€
 - o Les actions seniors : +3 k€
 - o Les crèches : +17 k€
 - o Les ALSH : + 149 k€ (remboursement aux communes de l'amortissement des bâtiments)
 - o Les actions du CTG : -9 k€
 - o Les actions du CLS : -34 k€
 - o Le projet social : +3.5 k€
 - o Logement social : + 4 k€
 - o Les fournitures scolaires aux collégiens : -2 k€

Chapitre 012 – charges de personnel : 3 938 689 € (+44 694 €)

Les charges de personnel en 2025, comprennent :

- les crèches : 1 390 353 €
- la coordination de la Petite Enfance : 127 784€
- les relais petite enfance : 148 935 €
- le lieu accueil enfants parents : 55 729 €
- les accueils de loisirs : 1 294 507 €
- l'habitat social : 24 256 €
- l'aide alimentaire : 11 931 €
- L'épicerie solidaire : 45 743 €
- L'accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 48663 €
- le Contrat Local de Santé : 83 305 €
- le CTG : 117 769 €
- l'animation seniors : 51 364 €

→ la gestion du CIAS (direction, secrétariat, refacturation des service supports de l'Agglomération) : 538 350 €

Le budget augmente de 1,15% par rapport au BP 2024, les principales variations de personnel par rapport en 2025 sont :

- Les créations de postes :
 - 1 animateurs au centre de loisirs Saint Hilaire de Riez : +38 k€
 - 1 poste de directeur de pôle Social Senior : + 64k€
 - 1 poste à 50% sur 6 mois pour l'épicerie sociale : + 10 k€
- La suppression du poste de DGA du CIAS : -63 k€
- Des mouvements de personnel :
 - Au sein des crèches (retraite/remplacement) : - 67 k€
 - Au sein du Relais Parents Enfants : - 40 k€
 - Au sein de l'administration générale : + 11 k€
 - Au sein du CLS : + 22k€
- L'avancement des agents (Glissement Vieillesse Technicité – GVT) : + 26 k€
- L'impact de la hausse de la CNRACL et de la comptabilisation des tickets restaurant : + 110 k€
- L'absence de versement du Complément de Traitement Indiciaire en 2025 : - 67 k€

La répartition du personnel rémunéré par le CIAS est la suivante :

- Crèches multi sites : 27 titulaires (1 infirmière PUERICULTRICE, 4 éducatrices de jeunes enfants, 16 auxiliaires de puéricultrice, 5 agents sociaux, 1 adjoint administratif.)
- Relais petite enfance et Lieu Accueil Enfants Parents : 2 titulaires (2 éducatrices de jeunes enfants) + 1 CONTRACTUELLE grade animateur
- Accueil de loisirs : 10 titulaires (2 animateurs et 8 adjoints d'animation)
- L'habitat social : 1 agent titulaire (adjoint administratif)
- L'aide alimentaire : 1 agent contractuel (Rédacteur)
- L'épicerie solidaire : 1 animateur à 50 % à compter de juillet
- Le contrat Local de Santé : 1 agent contractuel (Attaché)
- Le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 1 agent titulaire (Adjoint administratif),
- Gestion du CIAS : 2 titulaires et 4 contractuels (2 attachés, 2 animateurs, 2 rédacteurs).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 061 069,43 € (-70 045,44€)

Afin de permettre aux budgets annexes EHPAD de la Chaize Giraud, Résidence autonomie de Saint Maixent Sur Vie et du SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 579 944,43€ dont 302 870,59 € pour le budget annexe EHPAD de La Chaize Giraud.

Le fonds de roulement de ce budget étant positif, le versement de la participation ne sera pas nécessaire.

Les autres inscriptions enregistrées à ce chapitre sont :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2025 s'établirait à 356 570€ € qui correspond à une hausse des effectifs de 5%
- Une enveloppe de 53 000 euros est proposée pour le budget prévisionnel 2025 pour les subventions, identique à celle de 2024. Toutes les demandes de l'année seront examinées afin de prendre une décision sur la répartition lors du conseil d'administration, conformément au règlement d'attribution des subventions du CIAS.
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 11 550€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client et le logiciel de facturation
- Régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 5€.
- Les aides du TUVASOU pour un montant de 60 000€

L'évolution s'explique par la baisse de la subvention du CIAS aux budgets annexes (-134 k€), des subventions (-9 k€) et des abonnements aux logiciels informatiques (-9 k€) qui permettent d'absorber la hausse des subventions aux centres de loisirs associatifs (+23 k€) et l'inscription des aides au dispositif « Tuvas'ou » pour 60 k€.

Chapitre 66 – Charges financières : 13 000 € (-4 150 €)

Lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024, il a été décidé de renouveler la ligne de trésorerie d'un million d'euros.

A ce titre pour 2025, des crédits à hauteur de 13 000€ ont été inscrits afin de permettre le paiement des éventuels intérêts.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 18 000 € (+7 500 €)

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge éventuelle d'annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge de la provision au titre du Compte Epargne Temps (CET) des agents.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 36 586 € (+34 016 €)

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

□ LES RECETTES

Chapitre 70 – produits des services : 1 231 009 € (+ 128 924 €)

Ce chapitre enregistre la facturation aux familles de l'accueil des enfants ainsi que la prestation de services versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les crèches.

La quote-part des charges de l'accueil de loisirs de Brem Sur Mer, refacturée à la commune pour son occupation, apparait également à ce chapitre ainsi que la quote-part annuelle du protocole transactionnel signé avec l'ADAMAD. Ce dernier fait suite au transfert du Centre d'Hébergement Temporaire au Centre Hospitalier Vendée Loire Océan (CHVLO) (Délibération DL CIAS 2024-8-06 du 29 novembre 2024).

Les inscriptions pour 2025 sont les suivantes :

- crèches : 682 269 € (évolution +79 269 €)
- accueils de loisirs : 514 600 € (évolution +23 900 €)
- refacturation commune de Brem Sur Mer : 5 000 € (évolution +1 000 €)
- ateliers séniors : 640 €. (Évolution +255 €)
- Protocole transactionnel avec l'ADAMAD : 28 500 €. (Nouvelle inscription)

Chapitre 74 – Dotations et participations : 648 954 € (-37 193 €)

Ce chapitre enregistre les aides versées par les partenaires (CAF, Conseil Départemental, la MSA et l'ARD) pour :

- La gestion des centres de loisirs, des crèches, du relais parents enfants (RPE) et du lieu d'accueil enfants parents (LAEP),
- Les animations dans le cadre de la Convention Territoriale Globale)
- L'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs,
- Les ateliers séniors
- Le Contrat Local de Santé.

Les aides se répartissent ainsi :

- Crèches : 144 922 € (stable par rapport au BP 2024 + 22 €)
- relais petite enfance : 72 100 € (évolution -5 400 €)
- Lieu accueil enfants parents : 32 156 € (évolution +3 286 €)
- accueils de loisirs : 266 950 € (évolution +21 190 €)
- coordination CTG : 50 400 € (évolution -7 600 €)
- conférence des financeurs ateliers séniors et CARSAT : 10 026 € (évolution -1 378 €)
- Participation ARS/LEADER pour le CLS : 40 000 € (évolution -79 713 €)
- Epicerie solidaire : 32 400 € (nouvelles subventions du Département et de la Préfecture)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 390 220,20 € (-381 229,80 €)

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 390 215,20 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend, et est imputé au chapitre 75.

Des régularisations du prélèvement à la source sont par également inscrites à ce chapitre pour 5 €.

La subvention de la Communauté d'Agglomération est en diminution.

Chapitre 013 – atténuation de charges : 107 817 € (+55 817 €)

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents, le remboursement des cotisations CRNACL d'un agent en détachement dans le secteur privé et les écritures liées à la part salariale des chèques déjeuners

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 6 050 € (+350 €)

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux travaux en régie pour la construction d'un cabanon à l'ALSH de Saint Hilaire.

Chapitre 002– résultat de fonctionnement reporté : 350 406,73 €

Ce chapitre enregistre la part de l'excédent de fonctionnement non affecté au financement des investissements. En 2025, le résultat intègre le résultat déficitaire du budget CHT clos au 31/12/2024 (56 213,27 €).

O Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement programmées en 2025, s'établissent à 311 570.91€

Dépenses	BP 2024	BS+DM 2024	TOTAL BUDGET 2024	DOB 2025	Recettes	BP 2024	BS+DM 2024	TOTAL BUDGET 2024	DOB 2025
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	63 640,01 €	-22 496,00 €	32 443,76 €	0,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	69 706,37 €	-14 200,00 €	55 506,37 €	304 420,91 €	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	2 570,00 €	7 330,00 €	2 000,00 €	36 586,00 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	18 624,00 €	0,00 €	9 812,00 €	2 408,55 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 700,00 €	0,00 €	5 700,00 €	6 050,00 €	Chap 13- Subventions d'équipements	0,00 €	966,00 €	0,00 €	41 266,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	9 427,64 €		9 427,64 €	0,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté				231 310,36 €
Total	84 834,01 €	-14 200,00 €	70 634,01 €	311 570,91 €	Total	84 834,01 €	-14 200,00 €	44 255,76 €	311 570,91 €

Dépenses d'équipement :Crèches :

	14 600,00 €
- Multi accueil à Bretignolles : Meuble, poussettes, chaises, refroidisseur d'air	2 600,00 €
- Multi accueil à Saint Hilaire de Riez : Renouvellement matériel et mobilier (Desserte cuisine et remplacement de 38 matelas) -Refrigerateur d'air- Toboggan	3 900,00 €
- Multi accueil à Coëx : refroidisseur d'air et protection en mousse sur grillage	5 100,00 €
- Travaux de câblage informatique	3 000,00 €

Accueils de loisirs :

	2 900,00 €
- ALSH à Saint Hilaire :	2 000,00 €
- Malle pédagogique :	900,00 €

Epicerie Solidaire :

	95 100,00 €
- Camion frigorifique	72 000,00 €
- Ordinateur portable et imprimante tickets de caisse	1 500,00 €
- Vitrophanie sur porte	6 600,00 €
- Chambre froide	15 000,00 €

Toutes structures :

	191 598,45 €
- Aménagement de postes, fauteuils et armoires (CHSCT)	1 900,00 €
- Copieurs	30 000,00 €
- Informatique	2 100,00 €
- Refonte de la signalétique des bâtiments	15 000,00 €
- Provisions	142 598.45 €

Restes à réaliser au 31/12/2024 :Multi-Accueil multi sites :

	1 322.46 €
- Multi accueil à Saint Hilaire de Riez : camion d'activités et téléphonie	1 322,46 €

Opération d'ordre :

Travaux en régie pour la fourniture et pose d'un cabanon à l'ALSH de Saint Hilaire de Riez pour un montant de 6 050,00 €.

✓ **Budget Annexe EHPAD – La Chaize Giraud**

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, construit par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt PLS et qui pour l'année 2025 est estimée à 165 000 €.

Pour son financement, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,13%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 1^{er} janvier 2025 le capital restant dû est de 1 429 362.45 €.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2025 le capital restant dû est de 296 845.02 €.

Le projet de budget 2025 s'établit à 473 051.59 € en section de fonctionnement et à 513 802,87 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2024	DOB 2025	Recettes	Budget 2024	DOB 2025
Chap. 011 - charges à caractère général	5 050,00 €	6 500,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 66 - charges financières	69 500,00 €	59 500,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	435 052,40 €	467 870,59 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Sous-total dépenses réelles	74 550,00 €	66 000,00 €	Sous-total recettes réelles	435 052,40 €	467 870,59 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	128 916,00 €	130 235,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	236 767,40 €	276 816,59 €			
Total	440 233,40 €	473 051,59 €	Total	440 233,40 €	473 051,59 €

□ **LES DEPENSES**

Chapitre 011 – charges à caractère général : 6 500 € (+1 450 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment.

Chapitre 66 – charges financières : 59 500 € (- 10 000 €)

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 130 235 € (+1 319 €)

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté : 276 816.59 €

□ LES RECETTES

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 467 870,59 € (+32 818.19 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 165 000 €,
- A la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2024 et sur l'exploitation 2025 soit 302 870,59 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

○ Section d'investissement :

Dépenses	Budget 2024	DOB 2025	Recettes	Budget 2024	DOB 2025
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	401 039,40 €	451 121,87 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	128 916,00 €	130 235,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	53 250,00 €	57 500,00 €			
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	330 554,40 €	383 567,87 €
Total	459 470,40 €	513 802,87 €	Total	459 470,40 €	513 802,87 €

□ LES DEPENSES

Chapitre 21– immobilisations corporelles : 451 121,87 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 57 500 € (+ 4 250 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

□ LES RECETTES

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 130 235 € (+1 319 €)

Apparaissent à ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 383 567,87 €

✓ *Budget Annexe Résidence autonomie les Primevères – Saint Maixent Sur Vie*

La petite unité de vie construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1^{er} novembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2020, la résidence autonomie est passée d'une tarification journalière à une redevance mensuelle à laquelle s'ajoute une facturation de prestations individuelles obligatoires et facultatives.

Par ailleurs et afin de répondre au besoin des résidents bénéficiant d'aide et d'accompagnement au titre de la dépendance, le CIAS a décidé la création d'un S.A.A.D (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Ce service, interne à la résidence autonomie, fait l'objet d'une gestion au sein d'un budget annexe.

Pour la gestion de la résidence autonomie les 9 emplois suivants ont été budgétisés : 1 emploi permanent de rédacteur à temps complet (100 %) pour assurer les missions de directeur

- 5 emplois permanents d'Agent social de 2^{ème} classe à temps non complet (5 à 56%)
- 2 emplois permanents d'Agent social à temps complet (85%) pour assurer les missions de veilleur de nuit.
- 1 poste d'agent polyvalent à temps non complet (56%)

Pour le financement de la petite unité de vie, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2025 le capital restant dû est de 872 000 €.
- Un prêt à taux 0% de la CARSAT d'un montant de 606 359 € remboursable en 20 annuités de 30 336 € pour la première et 30 317 € pour les 19 suivantes. Au 1^{er} janvier 2025 le capital restant dû est de 333 487 €.

Le projet de budget 2024 s'établit à 802 854 € en section de fonctionnement et à 138 120.74 € en section d'investissement.

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2024	DOB 2025	Recettes	Budget 2024	DOB 2025
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	200 700,00 €	198 490,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	293 000,00 €	283 600,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	430 915,00 €	441 231,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	241 560,00 €	256 742,50 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	156 180,50 €	163 133,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	353 464,36 €	200 375,46 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	100 228,86 €	0,00 €	Chap. 002 - Excedent de fonct. N-1 reporté		62 136,04 €
Total	888 024,36 €	802 854,00 €	Total	888 024,36 €	802 854,00 €

□ LES DEPENSES**Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 198 490 € - Ecart (- 2 210 €)**

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 72 040 €
- Les fournitures d'entretien et administratives : 7 700 €
- L'alimentation : 15 000 €
- Les vêtements de travail et autres fournitures : 3 900 €
- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement : 850 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur : 90 000 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 000 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 1 000 €

Malgré l'augmentation du cout de l'énergie, les autres postes restent stables en gardant la même qualité de service (mise en place d'un marché pour la restauration de la résidence).

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 441 231 € (+10 316 €)

Au regard des prévisions pour 2025, une hausse de 2,39 % est constatée par rapport au budget 2024.

L'évolution est liée :

- Au recrutement de 2 postes pour accroissement temporaire, permettant de limiter le recours aux intérimaires,
- L'augmentation de temps de travail d'agents
- Le coût des tickets restaurants (compensé en recettes, part salariale).

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 163 133 € (+ 6 952.50 €)

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

- Location : 250 €
- Frais d'entretien bâtiment et matériels : 7 000 €
- Frais de maintenance bâtiment et matériel : 17 830 €
- Primes d'assurance : 7 471 €
- Autres charges : 11 295 €
- Charges financières : 31 000 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Amortissement des biens et équipements : 85 287 €
- Provision pour créances douteuses : 1 000€

L'évolution constatée est dû à une évaluation externe de la résidence par le département.

□ LES RECETTES

Les recettes ont été estimées sur la base des éléments suivants :

- Loyer mensuel : 927,50 € (dont 627,88€ de loyer et 299,62€ de charges locatives)
- Prestations obligatoires/services communs (administratif et accueil, garde de nuit, animation, entretien et restauration...) : 568 €/mois
- Prestations facultatives :
 - ↳ petit déjeuner : 49,27 € par mois
 - ↳ restauration du soir : 109,59 € par mois
 - ↳ blanchisserie : 45,33 € par mois
 - ↳ téléphone et internet : 19,26 € par mois

Groupe I - Produits de la tarification : 283 600 € (- 9 400 €)

La somme inscrite en 2025 correspond aux loyers facturés aux résidents, sur la base de 20 logements à 927,50 € (627.88€ de loyer et 299.62€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux.

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 256 742,50 € (+ 15 182,50 €)

Ce chapitre enregistre en 2025 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

- Petit déjeuner et restauration du soir : 40 030 €
- Forfaits téléphoniques : 3 470 €
- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 149 950 €
- Blanchisserie : 9 790 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 26 815 €
- au forfait autonomie : 8 600 €
- au remboursement sur rémunération : 15 000 €
- Ecritures liées aux chèques déjeuners (part salariale) : 3 087,50 €

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 200 375,46 € (- 153 088,90 €)

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit de l'exploitation 2025 pour un montant de 195 182,46€ (en baisse de 154 089€).

Résultat de fonctionnement reporté : 62 136,04 €

Ce chapitre enregistre la part de l'excédent de fonctionnement non affecté au financement des investissements

O Section d'investissement :

Dépenses	Budget 2024	DOB 2025	Recettes	Budget 2024	DOB 2025
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	47 052,00 €	66 607,74 €	Augmentation des dettes financières	24 987,94 €	19 952,89 €
Remboursement des dettes financières	67 958,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	78 769,00 €	85 287,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 193,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves	2 489,00 €	14 390,00 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Résultat d'investissement N-1 reporté	12 957,06 €	18 490,85 €
Total	119 203,00 €	138 120,74 €	Total	119 203,00 €	138 120,74 €

□ LES DEPENSESAcquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 66 607,74 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses suivantes :

- Copieur : 5 000 €
- Ordinateur et 2 écrans : 1 000 €
- 2 bancs extérieurs : 1 200 €
- Logiciel de suivi des résidents : 14 250 €
- Installations SOFREL (équipements de gestion des réseaux eau et énergie) : 12 000 €
- Travaux en régie pour remise en état logement : 1 000 €
- Evolution de la téléphonie : 32 157,74 €

Remboursement des dettes financières : 67 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- À la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- À l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

□ LES RECETTESAugmentation des dettes financières : 19 952.89€ €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée d'un montant de 5 000€,
- au recours à l'emprunt d'un montant de 14 952.89€.

Autres - amortissements des immobilisations : 85 287 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Apports, dotations et réserves : 14 390 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat sur les investissements.

Résultat d'investissement reporté : 18 490,85 €

Les écritures de la section d'investissement de l'exercice 2024 font apparaître un excédent qui est inscrit à ce chapitre.

✓ **Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)**

La modification des statuts et du fonctionnement de la résidence autonomie « Les Primevères » a entraîné, afin de répondre aux besoins des résidents, la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un Service d'Aide à Domicile interne à la Résidence, géré au sein d'un nouveau budget annexe.

Pour la gestion de ce service, les 6 agents sociaux et les 2 veilleurs de nuit de la Résidence Autonomie « Les Primevères » y sont budgétisés respectivement à hauteur de 24 % et 15% de leur temps de travail

Le projet de budget 2025 s'établit à 157 219 € en section de fonctionnement.

○ Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2024	DOB 2025	Recettes	Budget 2024	DOB 2025
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	23 000,00 €	26 815,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	95 000,00 €	68 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	109 370,00 €	124 447,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	12 650,00 €	846,50 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	3 895,00 €	5 957,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	51 504,87 €	81 891,38 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	22 889,87 €	0,00 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	0,00 €	6 481,12 €
Total	159 154,87 €	157 219,00 €	Total	159 154,87 €	157 219,00 €

□ LES DEPENSES

Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 26 815 € (+ 3 815 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 21 550 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 310 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 255 €
- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants et autres frais pour 2 700 €

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 124 447 € (+ 15 077 €)

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2025.

Le recours à du personnel pour accroissement temporaire, explique l'évolution de ce chapitre.

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 5 957 € (+ 2 062 €)

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

- L'abonnement au logiciel de facturation : 2 000 €
- L'assurance du personnel : 2 052 €
- Des provisions pour créances irrécouvrables : 200 €
- Charges exceptionnelles : 1 005 €
- Provision pour créance douteuse : 700€

□ LES RECETTES

Pour 2025, les taux horaires appliqués seront de 25,34 € en semaine et 28,04 € les dimanches et jours fériés

Groupe I - Produits de la tarification : 68 000 € (- 27 000 €)

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 25,34 € en semaine et 28,04 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation (- 11 803,50 €)

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€ et les écritures des chèques déjeuners aux agents de 841,50€.

En 2024 a été perçu une participation du Conseil Départemental dans le cadre du soutien des SAAD expliquant la baisse en 2025.

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 81 891,38 €

Apparaît dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté sur l'exploitation 2025 pour un montant de 81 891,38€.

Résultat de fonctionnement reporté : 6 481,12 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250306-2025_2_01-DE

SLOW

3. Structure de la dette des Budgets Annexes

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle	Nombre de lignes
Budget Annexe EHPAD (EHPAD de la CHAIZE GIRAUD)	1 726 207.47 €	4,01 %	17 ans	2
Budget Annexe PUV (Petite Unité de Vie de Saint Maixent Sur Vie)	1 205 487.00 €	2,97 %	23 ans	2

4. Consolidation des Budgets 2025

BUDGET	DOB 2025	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal CIAS	6 734 456,93 €	311 570,91 €
Budget Annexe – EHPAD La Chaize Giraud	473 051,59 €	513 802,87 €
Budget Annexe Résidence Autonomie "Les Primevères"	802 854,00 €	138 120,74 €
Budget Annexe - SAAD	157 219,00 €	0,00 €
TOTAL	8 167 581,52 €	963 494,52 €

5. Le Personnel

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, sans distinction de leur affectation comptable (budget principal et annexes).

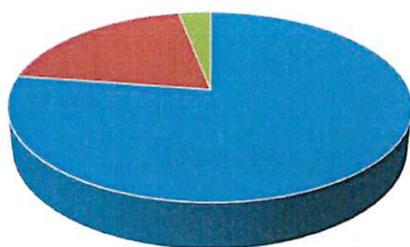
5.1 Les effectifs

L'effectif du Centre Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au 31 décembre 2024 s'établit à 66 agents dont 64 sur emplois permanents répartis de la façon suivante :

REPARTION DES AGENTS PAR STATUT

	Effectifs au 31/12/2024
Fonctionnaires (titulaires - stagiaires)	51
Contractuels sur emploi permanent (emploi vacant et remplaçant)	13
Contractuels sur emploi non permanent (contrat de projet)	2
TOTAL	66

Effectifs au 31/12/2024 par statut

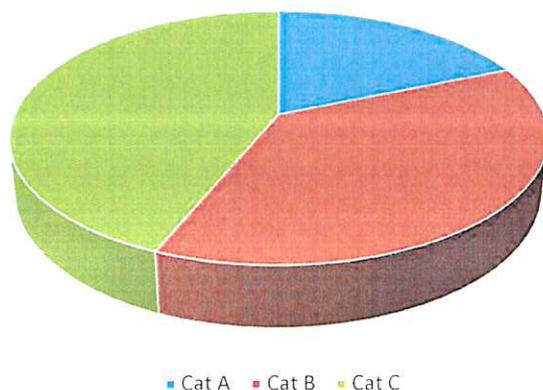


- fonctionnaires (titulaires-stagiaires)
- contractuels sur emplois permanents (emploi vacant et remplaçant)
- contractuels sur emploi non permanent (contrat de projet)
-

REPARTION DES AGENTS SUR POSTE PERMANENT PAR CATEGORIE

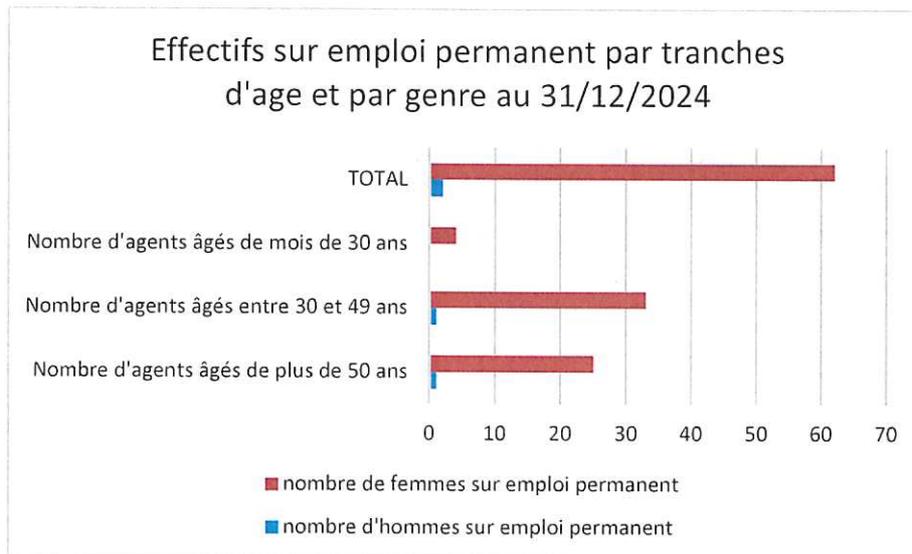
	Effectifs au 31/12/2024
Cat A	12
Cat B	24
Cat C	28
TOTAL	64

Effectifs sur emploi permanent par catégorie au 31/12/2024



PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

	nombre d'hommes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)	nombre de femmes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)
Nombre d'agents âgés de plus de 50 ans	1	25
Nombre d'agents âgés entre 30 et 49 ans	1	33
Nombre d'agents âgés de moins de 30 ans	0	4
TOTAL	2	62



Pour l'année 2025, les orientations budgétaires font apparaître les créations de postes suivantes :

Un Directeur du Pôle social sénior à temps complet

Un animateur de l'Epicerie sociale

Un animateur de l'accueil de loisirs de Saint Hilaire de Riez, à temps complet

5.2 Les rémunérations

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Giles Croix de vie a mis à jour le RIFSEEP par une délibération du 20 décembre 2023.

Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir est effectivement versé aux agents de la collectivité depuis l'année 2023.

Par ailleurs, le budget primitif 2025 intégrera notamment l'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL projetée à 3 points par an sur 4 ans passant le taux de cotisation de 31,65% à 43,65%.

Les différentes mesures en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents sur les années précédentes entraînent une évolution des dépenses de personnel. Il conviendra donc désormais, de veiller à une évolution maîtrisée des postes et plus généralement de ces dépenses.

5.3 Les avantages en nature et le temps de travail

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

En revanche, certains avantages sociaux ou certaines aides financières sont accordés au personnel comme :

- Participation de la collectivité au contrat collectif à adhésion obligatoire concernant la couverture du risque Prévoyance : prise en charge de la cotisation des agents en fonction de leur rémunération brute de référence :

Les cotisations obligatoires servant au financement des risques « incapacité » et « invalidité » sont fixées dans les conditions suivantes :

	Taux de cotisations	Part de l'employeur	Part du bénéficiaire
Rémunération brute de référence inférieure ou égale à 2200 euros	1,71 %	100 % (100 % de la cotisation)	0 % (0 % de la cotisation)
Rémunération brute de référence comprise entre 2201 euros et 2500 euros inclus		75 % (75% de la cotisation)	25 % (25% de la cotisation)
Rémunération brute de référence supérieure 2501 euros		50 % (50% de la cotisation)	50% (50% de la cotisation)

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, au décès ou à la perte totale ou irréversible d'autonomie sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé (contrats labellisés) : jusqu'à 15 € par mois (participation dégressive en fonction du salaire pour les agents dont le revenu est inférieur à 3555 €/mois) ;
- Tickets restaurants : participation de l'employeur plafonnée à 57 € / mois et par agent pour un temps complet et qui a été augmentée depuis le 1er janvier 2024. En effet, le titre restaurant a une valeur faciale de 6 euros. La participation de la collectivité est de 50% de cette valeur faciale, soit un coût de 3 euros pour l'employeur (et 3 euros pour l'agent).
- Le forfait de mobilité durable : Pour une présence annuelle à temps plein, le montant du Forfait Mobilités Durables est déterminé selon le barème suivant :
 - entre 30 et 59 jours : 100€
 - entre 60 et 99 jours : 200€
 - à partir de 100 jours : 300€

La durée annuelle du temps de travail dans les services du CIAS est fixée à 1 607 heures.